



**Procès-verbal du COSP/COFIL
Salle du Conseil le mardi 15 mars 2022**

Sous la présidence du Doyen Xavier LATOUR

Etaient présents : M. le Doyen LATOUR, E. MOUIAL, C. VALLAR, O. VERNIER, M. TELLER, P. REIS, M. MEZAGUER, D. BOUSTANI, T. MARTEU, C. PINA, P. LUPPI, A. GAZANO, F. CROUZATIER-DURAND, A. TRESCASES, G-C GIORGINI

Avait donné procuration : M. OUAKNINE, M. LATINA, F. GHELFI, S. BRICCA, C. COURTIN, M.O DIEMER, A. MILLET DEVALLE, M. GUERRINI

Etaient absents non représentés : K. DEHARBE, L. ANTONINI COCHIN, Y. STRICKLER, U. MAYRHOFFER, H. GOUDINEAU, L. PINEAU, N. TOURNOIS, J-C MARTIN, P. TÜRK G. GOIRAN, B. THERACHE, M. BASSI, F. BELLONE, J. DEBACKER, Y ; RUMPALA, R. CHABBERT, A. SARADJIAN, G. MASSE, Y. BRAHMI, L. CORRADI.

Etaient présents à titre consultatif : N. CARLES, Responsable service scolarité, S. NAIZOT, Responsable Relations internationales, S. SAADI, Responsable service personnel, A. LÉZÉ, assistante du Doyen.

Début de séance à 14h10

1) Informations de l'équipe décanale

Prise de parole du Doyen

Le prochain COSP/COFIL aura lieu le lundi 2 mai à 9h.

▪ POINT TRAVAUX ÉNERGÉTIQUE

Nous constituons un groupe de travail afin de pouvoir échanger sur l'organisation des travaux et le redéploiement des emplois du temps.

Section de Droit Privé : Grégoire LERAY, Laëtizia COCHIN, Sophie BRICCA et Patrice REIS

Section de Droit Public : Anne MILLET-DEVALLE, Pauline TÜRK et Medhi MEZAGUER

Section Histoire du Droit : Stéphanie BLOT-MACCAGNAN et Marc ORTOLANI

Section Science politique : Christine PINA + (en attente de retour de ses collègues).

Une première réunion est en cours de planification.

Les premières pistes et recherches sont :

- La bibliothèque du Barreau de Nice pourra être disponible mais ponctuellement et avec un préavis de réservation suffisant.
- Nous attendons un retour d'UCA qui doit prendre contact avec le rectorat pour le prêt de salle auprès des établissements scolaires. Cela impliquera de conclure des conventions d'occupation de salles.
- Un rendez-vous avec le lycée Estienne d'Orves est prévu dans les prochains jours.

- Le collège Port Lympia a accepté la location d'une salle journalière pour 1000 euros à l'année.
- Nous pourrions utiliser nos modèles de conventions d'occupation de salle auprès de nos partenaires privés.
- La location de salle est possible sur nos ressources propres (budget alternance).
- Nous sonderons les enseignants-chercheurs qui souhaitent basculer leurs cours sans TD en distanciel.
- La Rentrée solennelle pourra normalement être maintenue soit en amphithéâtre Bonnacarrère soit en amphithéâtre 1.
- La perspective des travaux inquiète les étudiants qui sont en grande détresse psychologique depuis le COVID, il faut être vigilant et avoir un message rassurant auprès d'eux.

▪ POINT DIPLOME UNIVERSITAIRE

Université Côte d'Azur a enclenché une politique d'audit des diplômés d'établissement et des diplômés d'Université qui est aujourd'hui terminé.

Un nouveau cadrage va être analysé sous deux angles :

- Il n'y aura plus aucune tolérance pour les DU déficitaires.
- Deux campagnes de création seront ouvertes par année (printemps et automne) avec un dossier conséquent à compléter afin de démontrer que la formation sera bénéficiaire.

Un bilan par formation est en cours de réalisation.

▪ POINT RELATIONS INTERNATIONALES

- Le DU de Droit anglais sera dirigé par la Professeure Florence CROUZATIER-DURAND. Elle succédera au Professeur Grégoire LERAY. La formation ouvre cette année. La deuxième campagne de recrutement est actuellement ouverte.
- Un nouveau partenariat est actuellement à l'étude avec DUBLIN. Un accord d'échange ERASMUS est envisagé et une double diplomation avec des tarifs « Union européenne ». Ce cursus permettrait le départ des étudiants en Licence 3 et Master 1. La formation pourrait permettre de préparer le Barreau de New-York.

▪ POINT PEDAGOGIE

Prise de parole de la Professeure et Vice-Doyenne à la pédagogie, Eva MOUIAL

- Nous sommes dans la perspective de l'évaluation HCERES et des réunions seront organisées à l'échelle des mentions. Le délai est fixé au 27 avril.
- Des réunions inter département sont aussi planifiées dans le cadre de la refonte des maquettes.

▪ POINT RELATIONS SOCIO-ECONOMIQUES

Prise de parole du Vice Doyen aux relations socio-économiques, Thierry MARTEU

- Nous avons travaillé ces dernières semaines sur la mise en place de la prime d'intéressement pour déterminer un cadrage et nous pensons avoir trouvé un système équilibré qui sera présenté au prochain COSP/COFIL.
- La soirée entreprise, prévue le jeudi 5 mai au Negressco, s'organise, avec l'aide d'Hubert GOUDINEAU, au sein de plusieurs services notamment le service alternance, communication et le service audiovisuel

▪ POINT RECHERCHE

Prise de parole du DOYEN

- Vous avez reçu un appel à contribution pour une recherche transversale avec nos collègues gestionnaires sur l'Entreprise. Cette initiative a été prise par le GRM.
- La revue Lexsociété ne cesse de s'enrichir de nouveaux contenus.



- La diffusion de nos travaux scientifiques en format « papier » est possible (achat d'un numéro ISBN pour 50 euros). Après mise en forme des travaux, le tirage pourra être réalisé auprès de Francine VEYRAT D'URBET, responsable du service reprographie.

2) Procédure d'attribution de bourses de mobilité Master « SFRI » au bénéfice d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les Masters 1 et 2 relevant de l'Ecole Universitaire LexSociété

Prise de parole de la Professeure et Co-déléguée des Relations internationales, Florence CROUZATIER-DURAND

Dans le cadre du dispositif « Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence » (SFRI), dont Université Côte d'Azur a été lauréate, l'EUR LexSociété bénéficie d'une enveloppe budgétaire pour financer des bourses de mobilité internationales sortantes pour ses étudiantes et étudiants inscrits en Master, sur la période de juin 2020 à juin 2029.

L'EUR LexSociété souhaite faire bénéficier de ce financement certains de ses étudiants de Master et ainsi poursuivre la dynamique actuelle d'augmentation du nombre de mobilités sortantes.

Les principes et règles suivants sont retenus :

- Cette bourse n'est cumulable avec aucune autre bourse de mobilité internationale ;
- Le montant attribué est fixe : : 600€/mois sur 5 mois pour une mobilité d'un semestre ou sur 10 mois pour une mobilité d'une année ;
- Une campagne d'appel à candidature sera organisée chaque année au printemps, après la délibération de la Commission de sélection des mobilités sortantes ;
- Les étudiants éligibles sont les étudiants qui, l'année où ils percevront la bourse, seront inscrits dans un M1 ou un M2 porté par l'EUR Lexsociété et qui ont été retenus pour effectuer une mobilité internationale ;
- L'appel à candidature sera donc adressé à tous les étudiants sélectionnés pour une mobilité internationale et qui seront susceptibles d'être en M1 ou M2 l'année N+1 ;
- Les candidats devront transmettre une lettre de motivation présentant l'intérêt de la mobilité au regard de leur projet académique et professionnel et précisant les modalités de financement de la mobilité ;
- Une commission ad hoc étudiera les dossiers et proposera ceux retenus au COSP et au COPIL. Elle se basera essentiellement sur la cohérence et la qualité du projet. La situation financière des candidats pourra être prise en compte sans pour autant constituer un critère déterminant car des bourses sur critères sociaux sont mobilisables. L'attribution de la bourse sera conditionnée à l'inscription l'année universitaire suivante en Master 1 ou Master 2 ;
- La commission, présidée par le directeur de l'EUR LexSociété, est composée du directeur de l'EUR LexSociété, de la directrice-adjointe en charge de la pédagogie, d'un des deux co-délégués aux RI, du directeur administratif et de la responsable du bureau des relations internationales. Le directeur de l'EUR est libre d'inviter tout autre personne dont la présence peut s'avérer utile.
- Les propositions de la commission seront soumises, pour chaque campagne, au vote du COSP et du COPIL de l'EUR.

Le conseil scientifique et pédagogique ainsi que le comité de pilotage approuvent à l'unanimité la procédure d'attribution de bourses de mobilité Master « SFRI » au bénéfice d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans les Masters 1 et 2 relevant de l'Ecole Universitaire LexSociété.

3) Point sélection en Master

Prise de parole de la responsable de scolarité, Natacha CARLES

Les dates du calendrier de sélection 2022 sont :

Du 1er avril au 30 avril :

- > MASTER (1ère année) ALED
- > MASTER (1ère année) mention droit des affaires, parcours Juriste du sport

Du 4 mai au 20 mai :

- > MASTER mention droit des affaires
- > MASTER mention droit privé
- > MASTER mention droit public
- > MASTER (1ère année) mention droit notarial
- > MASTER mention droit international et droit européen
- > MASTER mention science politique.

- Nous avons rétréci la fenêtre d'ouverture d'E-candidat à 3 semaines ce qui nous permet d'avoir 1 mois pour étudier les dossiers sachant que la règle « silence vaut acceptation » est toujours en vigueur.
- Nous négocions avec la DEF pour que les commissions puissent avoir accès aux dossiers avant la vérification des services administratifs afin d'éviter un retard de traitement.
- Nous serons en capacité à la fin de la campagne de sélection, pour les masters 1 les plus en demande, de vous fournir un fichier Excel qui permettra de faire un pré-tri sur les données communes et quantitatives.

La séance est levée à 15h20.

Doyen Xavier LATOUR

Le Doyen,


Xavier LATOUR

